

PROJET EDUCATIF POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



Les intentions et les priorités du projet éducatif sont avant tout d'être le fil conducteur, l'axe de travail et le lien entre les différentes structures municipales regroupées au sein du service Jeunes :

- Les Accueils de loisirs,
- Les Accueils périscolaires,
- L'Espace Jeunes,
- Les séjours de Vacances,
- Les autres structures municipales jeunes (le Point Information Jeunesse – P.I.J - et le Studio-rock)

Les valeurs pédagogiques communes à toutes les structures :

Toutes les activités et projets mis en œuvre dans les structures municipales ne doivent pas être un empilage d'actions occupationnelles sans lien, mais bien une construction d'actions cohérentes portant les intentions éducatives de la commune.

Les structures d'accueil de jeunes doivent conjuguer la mission d'offrir des moments de loisirs ludiques aux enfants tout en apportant un contenu qui contribue au côté des parents et de l'école, à la construction de leur identité.

La Ville est précurseur dans la protection et la valorisation de l'environnement depuis de nombreuses années. Elle agit sur son cadre naturel et par le biais de la création et du soutien à de nombreux projets ou associations (ex : Arboretum, Maison des Arbres et des Oiseaux...). La municipalité fait de l'apprentissage à l'écocitoyenneté et au développement durable, un pilier de son action éducative en direction des enfants et des jeunes.

Ces actions doivent rentrer dans le quotidien des enfants et des jeunes par de simples gestes mais aussi par le biais de projets qui les amènent à réfléchir et à agir de manière responsable.

Notre action doit :

- ***Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des enfants :***
 - Apprendre la vie en collectivité,
 - Favoriser l'implication, l'engagement des jeunes (dans la vie associative, ouverture vers les autres, mise en place d'actions citoyennes...),
- ***Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs :***
 - Favoriser la découverte, l'ouverture, les échanges,
 - Favoriser l'épanouissement,
 - Permettre le développement de la personnalité, des talents,
 - Informer (en relation avec le P.I.J, ex : sur les conduites à risques),

- S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs pour les mineurs.
- *Etablir du lien avec les familles, l'école, le collège...*
- *Apporter des savoirs, permettre des expériences,*
- *Favoriser l'engagement,*
- *Favoriser la découverte, le respect et la protection de l'environnement.*

Les valeurs de références

- **L'accueil de tous sans distinction ni préjugé :**
 - Prendre en compte la diversité « vivre ensemble » dans le respect et la différence,
 - Favoriser l'écoute et le dialogue,
 - Favoriser les actions permettant la découverte de l'autre,
 - Prendre en compte le rythme et les besoins différents de chacun.
- **L'accès à l'autonomie et à la sociabilisation :**
 - Permettre à chacun de se construire au travers des rapports aux autres,
 - Favoriser la participation de chacun,
 - Faire vivre la mixité.
- **L'apprentissage à la citoyenneté :**
 - Prendre en compte les idées et les opinions de chacun,
 - Développer l'esprit d'initiative et de critique,
 - Proposer des discussions, des débats, des actions intergénérationnelles, des séjours, des « chantiers jeunes », des actions de partenariat...
- **L'accès à l'environnement :**
 - Proposer des projets, des actions autour de cette thématique.

Chacun doit trouver sa place en fonction de ses besoins et de ses envies, à condition que ceux-ci ne nuisent pas aux objectifs fixés et à la vie collective.

La sécurité doit être une priorité dans l'organisation des structures de jour comme de nuit, lors des accueils, des séjours et des week-ends.

Notre volonté est d'être un service public de proximité (service continu, ouvert à tous et où les moyens sont en rapport avec les besoins) afin de contribuer chaque jour à l'épanouissement des enfants et des jeunes, de les aider à se construire une personnalité basée sur des valeurs comme le respect des autres, l'entraide et la solidarité.

Au niveau individuel, éduquer signifie d'abord accompagner dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe.

Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

A propos de laïcité

Les personnels des structures Jeunes ont une mission éducative qu'ils ont choisie de remplir. Ils sont tenus à une stricte neutralité en matière religieuse ou politique vis-à-vis de leurs publics.

I. LES ACCUEILS DE LOISIRS

Mercredi et vacances scolaires

L'accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) pour accueillir de manière habituelle et collective des mineurs à l'occasion des loisirs.

En aucun cas, l'accueil de loisirs doit se substituer aux familles en terme de responsabilités éducatives, son rôle doit être complémentaire puisqu'il s'intègre comme l'école, dans la vie de l'enfant.

Il est utile alors de privilégier les informations, dialogues et échanges entre toutes personnes qui évoluent autour de l'enfant afin d'avoir une réflexion globale.

Les objectifs éducatifs des accueils de loisirs

La première mission d'un accueil de loisirs est d'offrir au public des véritables moments de détente, de vacances, tout en développant une fonction sociale dans la ville. L'accueil peut se

faire en journée ou en demi-journée, avec un tarif adapté en fonction des revenus (selon un quotient familial déterminé de C1 à C8).

Le jeu doit constituer la principale activité de l'enfant :

« L'enfant qui joue développe ses perceptions, son intelligence, ses tendances à l'expérimentation, ses instincts sociaux. C'est pourquoi le jeu est un levier si puissant de l'apprentissage » (Jean Piaget). Le jeu prépare à devenir adulte et il offre des occasions d'apprentissages multiples (corporels, intellectuels et sociaux).

Pour ce faire, trois objectifs généraux doivent être pris en considération à savoir :

- ✓ Le développement de la socialisation,
- ✓ L'épanouissement de l'enfant,
- ✓ Le développement de l'autonomie.

Il est nécessaire d'ajouter l'apprentissage à l'éco-responsabilité qui est présent dans ces trois objectifs.

L'accueil doit pouvoir répondre au mieux aux besoins des familles, des enfants et aux exigences éducatives quant à la qualité.

L'accueil de mineurs atteints de troubles de santé ou en situation de handicap

Il ne pourra se faire qu'après concertation de l'équipe éducative afin de favoriser une intégration dans de bonnes conditions, sachant que la situation de handicap doit être compatible avec la vie en collectivité.

L'équipe pédagogique

Elle doit être porteuse des orientations éducatives de la ville et en partager les objectifs. Elle doit permettre aux enfants qu'elle encadre de s'ouvrir au monde, aux autres, d'en découvrir les richesses en écoutant, en dialoguant, en débattant, en allant à la rencontre de l'autre afin de s'enrichir de ses différences. Son rôle est aussi de protéger, de prévenir, d'accompagner pour éviter de sanctionner.

Elle doit être formée afin de pouvoir accueillir les enfants en toute sécurité.

L'animateur doit être un professionnel à l'écoute et disponible qui respecte la réglementation de la D.D.C.S.

Afin de répondre à ses attentes de professionnalisme, la ville intègre des animateurs de la Fonction publique Territoriale dans la filière animation, favorise les formations qualifiantes (BAFD – SB –surveillant de Baignade – BPJEPS –Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – et propose un stage BAFA sur la ville en partenariat avec un organisme habilité ainsi que des formations aux premiers secours (PSC1).

Le rôle du directeur

Il s'engage à respecter toutes les réglementations afférentes aux accueils de loisirs.

Chaque directeur se doit d'écrire un projet pédagogique cohérent qui prend en compte les orientations éducatives du projet éducatif mais aussi les locaux, les espaces extérieurs, les horaires, le partenariat avec l'Education Nationale, les associations locales et les spécificités verriéroises. Il en est l'initiateur et le construit en lien avec son équipe.

Ses priorités doivent être éducatives, il est également le garant permanent de la sécurité physique, morale et matérielle des enfants confiés dans le cadre de la loi, et ce à tous les moments de la journée (lors des temps formels, c'est-à-dire pendant les activités ou lors des temps informels).

Ses missions :

- ✦ **Il doit manager et piloter une équipe pédagogique** et avoir un rôle formateur.
- ✦ **Il représente la collectivité** auprès des parents, de l'Education Nationale, de la D.D.C.S. et, dans ce cadre, il doit toujours avoir une attitude de respect et d'empathie dans la tenue et dans le dialogue.
- ✦ **Il est le garant du comportement de son équipe, du bon fonctionnement** de la structure et de la gestion budgétaire et administrative.
- ✦ **Il doit veiller au respect des règles d'hygiène**, à la bonne alimentation des enfants pendant le repas. Il est le garant de la sécurité, des régimes alimentaires (dans le cadre des *Projets d'accueils individualisés – P.A.I.*).

Il a un rôle de surveillance et doit avoir une attitude de référent vis-à-vis de l'équipe pédagogique dans une démarche de conseil et d'aide.

Le repas, pris dans le cadre d'une surveillance des enfants, fait partie d'un temps d'animation pédagogique. Il s'agit d'une nécessité de service. Le personnel est donc appelé à prendre ses repas avec les enfants dont il a la charge. De ce fait, ils ne sont pas considérés comme un avantage en nature puisque pour le personnel, il s'agit d'un temps de travail avec obligation de surveillance, d'une présence continue et un devoir d'apprentissage (du goût, sensibilisation aux saveurs etc.)

Le directeur a également en charge:

✓ Le recrutement des équipes

Il répond aux exigences de la D.D.C.S. tant qualitatives que quantitatives. Composées majoritairement d'animateurs diplômés, de non diplômés et de stagiaires BAFA. Les équipes sont conformes à l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer.

✓ L'organisation de réunions

Des réunions de préparation et de bilans sont prévues avec l'équipe d'animation, mais aussi avec le Service Jeunes afin d'établir des projets communs de service et de créer un lien entre les différents professionnels. Ce temps de travail est obligatoire.

✓ L'élaboration d'une liste des documents

- Le projet pédagogique,
- La liste de l'équipe pédagogique,
- Le planning d'activités,
- Le bilan quantitatif et qualitatif des mercredis en fin d'année scolaire et après chaque période d'accueil pendant les vacances scolaires.

Ces bilans permettent d'évaluer, d'informer et de mesurer la pertinence des projets et les améliorations à entrevoir. Sans oublier tous les documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement.

Les moyens matériels et financiers à disposition

- Des locaux spécifiques pour les accueils de loisirs et des locaux à partager avec l'Education Nationale.
- Un budget annuel de fonctionnement et d'investissement.

Les accueils de loisirs doivent prendre en compte chaque enfant à part entière avec ses spécificités, ses facultés tout en mettant en place un cadre sécurisé qui permette à chacun de se responsabiliser dans une démarche de construction personnelle en terme de savoirs et de potentiels.

II. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le Périscolaire, c'est à la fois :

- Le préscolaire (le matin de 7h30 à 8h20 ou 8h30 selon l'école fréquentée)
- La coupure méridienne,
- Le postscolaire (le soir de 16h20 ou 16h30 à 19h00 selon l'école fréquentée).

Le périscolaire doit compléter de façon harmonieuse la journée scolaire de l'enfant en apportant des repères sécurisants et adaptés.

Les objectifs éducatifs du périscolaire

Les accueils pré et postscolaires ne doivent pas être synonymes de garderie mais de jeu, de loisirs dans une volonté pédagogique réelle :

- *En favorisant le respect du rythme de vie des enfants,*
- *En proposant des activités variées, adaptées dans une démarche de qualité,*
- *En développant l'autonomie, le respect, l'ouverture aux autres et la responsabilisation de l'enfant,*
- *En favorisant le besoin de calme et de détente de chacun.*

Le périscolaire doit être source d'épanouissement et, pour y contribuer, le matin et le soir des ateliers devront être mis en place sous forme de découvertes : culturelles, sportives... ces activités doivent viser à l'apprentissage, au savoir, tout en favorisant l'évolution à la fois personnelle et collective de chacun.

Il doit aussi s'organiser en espaces d'accueils aménagés, offrant des animations de qualité. Les équipes d'animation doivent veiller à la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant en respectant son rythme de vie.

Le repas pendant le temps de la coupure méridienne

Le repas pris dans le cadre d'une surveillance des enfants, fait partie d'un temps d'animation pédagogique. Il s'agit d'une nécessité de service. Le personnel est donc appelé à prendre ses repas avec les enfants dont il a la charge. De ce fait, ils ne sont pas considérés comme un avantage en nature puisque pour le personnel il s'agit d'un temps de travail avec obligation de surveillance, d'une présence continue et un devoir d'apprentissage (du goût, sensibilisation aux saveurs etc.)

Le rôle des directeurs (idem que pour les accueils de loisirs)

Ils doivent veiller à la sécurité, au respect des règles d'hygiène, au bien-être de l'enfant et être à l'écoute de chacun afin que ces temps de coupure soient des temps agréables et ressourçant.

Ils sont garants des régimes alimentaires (dans le cadre des P.A.I). Ils ont un rôle de surveillance et d'accompagnateur au sein des six écoles de la Ville.

A tous les moments de la journée, le directeur accompagne et encadre l'équipe pédagogique afin de poser clairement les limites et d'observer les éventuels dysfonctionnements pour y remédier.

Le recrutement des équipes

Il répond aux exigences de la D.D.C.S. tant qualitatives que quantitatives. Composées majoritairement d'animateurs diplômés, de non diplômés et de stagiaires BAFA, elles sont conformes à l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer.

Les réunions

Des réunions de préparation et de bilans sont prévues avec l'équipe d'animation, mais aussi avec le Service Jeunes afin d'établir des projets communs de service et de créer un lien entre les différents professionnels. Ce temps de travail est obligatoire.

La liste des documents à élaborer

- Le projet pédagogique,
- La liste de l'équipe pédagogique,
- Le bilan quantitatif et qualitatif de l'accueil périscolaire en fin d'année scolaire.

Ces bilans permettent d'évaluer, d'informer et de mesurer la pertinence des projets et les améliorations à entrevoir. Sans oublier tous les documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement.

Les moyens matériels et financiers à disposition

- Des locaux spécifiques pour les accueils de loisirs et des locaux à partager avec l'Education Nationale.
- Un budget annuel de fonctionnement et d'investissement.

III. L'ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes créé mois d'octobre 2009 est une structure ouverte de proximité, un outil de développement social qui répond aux attentes et aux besoins des jeunes de 12 à 20 ans, dans une volonté éducative et civique. Il doit valoriser les pratiques collectives pour les aider à devenir des futurs adultes sociables, des citoyens responsables.

L'Espace Jeunes permet un égal accès aux loisirs à tous, pour favoriser l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage de la vie en société.

Il existe deux accueils différenciés :

- Un accueil pour les 12/17 ans
- Un accueil pour les 18/20 ans

Les objectifs éducatifs de l'Espace Jeunes

La volonté de la Ville est d'organiser dans cette structure des loisirs collectifs et des actions éducatives qui visent à :

- Accompagner les jeunes dans un parcours vers l'autonomie,
- Encourager et valoriser l'engagement citoyen.

Chaque jeune doit pouvoir acquérir par l'intermédiaire du loisir, les outils nécessaires à la conduite de sa vie de façon à en devenir acteur.

L'équipe pédagogique

- Un directeur et quatre animateurs sur le temps scolaire,
- Un directeur et cinq animateurs pendant les vacances scolaires.

L'encadrement respecte les normes de la D.D.C.S. en terme de diplômes et de quota.

Le rôle du directeur

Il est le garant des valeurs municipales et répond aux objectifs éducatifs fixés par celle-ci en les traduisant par des propositions concrètes validées par la hiérarchie.

Il déterminera l'aspect quantitatif :

- Le volume des actions prévues et le budget correspondant,
- L'organisation concrète de la structure,

- Le nombre de manifestations annuelles...

Mais aussi de façon qualitative : le rôle social et éducatif, les exigences souhaitées...

Il accompagne, forme et évalue les équipes dans une démarche qualitative. Il sensibilise et responsabilise l'équipe autour d'un projet commun partagé.

S'occuper de jeunes demande un engagement, des responsabilités, des prises d'initiatives, de l'adaptation, du respect, de la motivation, de l'implication, et du savoir-faire professionnel.

Le rôle des animateurs

Il s'agit avant tout d'une équipe de personnes qui travaillent en collaboration et dont le rôle premier est d'animer. L'animateur peut être amené à prendre en charge d'autres missions selon les nécessités de service (ex : direction de structure, direction de séjour...).

L'animateur est responsable du groupe. Il doit créer entre lui et les jeunes un dialogue, une relation de confiance et de respect, il doit comprendre les jeunes et leur problématique propre. Il doit favoriser l'expression et les amener à s'impliquer au sein de la structure.

Afin d'éviter de s'installer dans un confort de fonctionnement qui nuirait à la qualité des animations proposées, l'équipe d'animation met au point une pédagogie et une méthode d'évaluation avec la direction. Elle sait se renouveler.

Les activités

Les jeunes ont besoin d'un cadre, ils recherchent des repères et ils ont besoin de sécurité affective.

Ils viennent dans une structure jeunesse pour deux raisons principales : l'intérêt des activités et le besoin de se retrouver avec les autres.

L'animateur anime et emmène les jeunes à agir, à quitter la passivité. Il doit permettre aux jeunes de réfléchir, de se forger un esprit critique, de choisir puisque choisir c'est s'engager, donner du sens à chacune de leurs actions.

Il accompagne le jeune dans une démarche de suivi, de respect de règles, d'investissement et de responsabilité.

Que l'activité soit individuelle ou collective, manuelle, physique ou intellectuelle, elle doit demander de l'engagement, être fondée sur un besoin, un désir de répondre à un intérêt. Elle permet le partage, la solidarité, l'échange, la mise en place de liens, la participation à la vie sociale, etc..

L'accueil pour les 12/17 ans

Cet accueil a pour objectif principal d'être un lieu d'écoute, d'information et d'animation dans un espace convivial. Cette structure doit aussi répondre aux attentes des familles : être un mode de garde structuré et rassurant.

Les actions

Des ateliers, des activités, des sorties et des soirées sont proposées avec un planning (éviter les activités de « consommation » ou occupationnelles. Proposer de la diversité ainsi que du choix).

Les jeunes sont associés aux aménagements de l'espace pour s'approprier les lieux, à l'organisation, au fonctionnement, aux propositions d'activités et de sorties. L'espace doit leur correspondre et permettre à chacun de s'y sentir bien.

Dans cette structure, le jeune a aussi la possibilité d'être dans des animations « non structurées ». Ces temps informels, doivent permettre de créer du lien, de déterminer les besoins, de sensibiliser les jeunes à un projet ou à une animation.

Sont proposées :

- Des « goûters-débats » organisés en partenariat avec le Point Information Jeunesse. Ils permettent des discussions autour de thématiques liées à la prévention et à la santé (ex : les conduites à risques, les réseaux sociaux, la prévention des addictions...), des questions de société...
- Des projets d'ouverture sur leur ville, ils permettent aux jeunes de s'impliquer, de trouver leur place dans la vie de la cité, de développer leur sens des responsabilités dans une démarche citoyenne, (ex : projets intergénérationnels, projets auprès de personnes en situation de handicap, chantiers...).
- Des mini-séjours, ils favorisent l'ouverture vers le monde, l'apprentissage de la vie en collectivité par la responsabilisation et l'investissement (ex : le projet AGIR etc...).
- Des soirées de jeux, à thème, dansantes, mais aussi des concerts (en partenariat avec le studio-rock). Sans oublier les activités sportives qui devront également être proposées.

L'accès aux activités est libre, tout en respectant le cadre défini : inscription, adhésion et paiement pour certaines activités.

L'accueil des 18/20 ans

Cet accueil pour majeur ne se fera pas au même moment que pour les mineurs (il sera plus tardif), les deux tranches d'âge ayant des envies et des besoins différents.

Les activités proposées doivent être de l'ordre du projet dans une volonté de participation et de réalisation plus ou moins autonome, elles devront être : culturelles, ludiques, artistiques, sportives et aussi intergénérationnelles. Le jeune doit pouvoir être force de proposition.

Les chantiers Jeunes ou projets de solidarité : sont des outils pour amener les jeunes à se responsabiliser et à se tourner vers les autres. Ils pourront être organisés sur la Ville, dans la structure ou à Gravières. Les jeunes devront s'impliquer tout au long du projet dans la réflexion et la réalisation.

Cet accueil doit aussi être un lieu d'information, en partenariat avec le Point Information Jeunesse, dans une démarche d'information mais aussi de prévention et de réponses à des préoccupations spécifiques liées à cet âge.

L'Espace Jeunes doit être un lieu d'accueil mais aussi d'écoute et de débat, de parole où chacun peut évoquer un sujet qui lui semble essentiel mais difficile à aborder dans d'autres contextes. En cas de problématique, l'adulte doit aider le jeune à la décrypter et, si besoin, à se tourner vers d'autres travailleurs sociaux. Avoir un rôle d'alerte, de médiateur, de prévention.

Comme pour les 12/17 ans, l'accès aux activités doit être libre, tout en respectant le cadre défini : inscription, adhésion et paiement pour certaines activités.

IV. LES SEJOURS DE VACANCES

Les objectifs sont les mêmes que ceux des accueils de loisirs et ils doivent répondre aux exigences de la réglementation de la D.D.C.S. en matière d'hygiène et de sécurité.

Ces sont des moments privilégiés où les mineurs pourront apprendre et s'amuser en dehors du contexte familial et à vivre en collectivité.

L'Objectif premier des séjours est le suivant :

- **L'enfant / le jeune doit être en vacances à tout instant de la journée.**

Pour les séjours adolescents, la volonté pédagogique est que les jeunes préparent leur séjour afin d'acquérir plus d'autonomie, de responsabilité et qu'ils fassent leurs apprentissages de la

vie collective, du respect de l'autre et de la différence. Offrir aux jeunes l'occasion de réaliser leur projet construit par eux et pour eux.

Les activités

Elles doivent naître au maximum de l'initiative et de la mise en œuvre des idées des enfants/jeunes et leur permettre de conquérir leur autonomie tout en développant leur esprit critique.

Les enfants/jeunes doivent être reconnus comme acteurs capables d'élaborer et de conduire des projets avec le soutien des adultes puisque le loisir doit être facteur d'insertion sociale. Chaque personnalité doit y être considérée dans son individualité (reconnaissance de son histoire, de ses compétences et de ses capacités).

Les activités doivent s'adapter à l'enfant/jeune en respectant son rythme de vie et ses besoins. Elles doivent favoriser la découverte de l'environnement des autres et de lui-même.

Une grande diversité d'activités est indispensable pour susciter l'intérêt de chacun, et ce à toute heure de la journée.

Lors des séjours au Domaine de Gravières (propriété appartenant à la Ville située dans le Cantal), il est important de s'attacher à faire découvrir des activités liées aussi à l'environnement.

Les activités de groupe sont à privilégier afin de développer la sociabilité (ex : grands jeux, veillées...).

Ces séjours doivent être des espaces d'expérimentation où l'enfant/jeune est « acteur » et participatif.

Les activités physiques et sportives

Les normes réglementaires sont respectées. Certaines pratiques physiques spécifiques nécessitent des attestations, ex : test préalable pour les activités aquatiques.

Le rythme de vie en séjour

Les activités et les temps de repos sont adaptés au public et à ses capacités physiques ainsi qu'au code de la Santé Publique et au Code de l'Action Sociale et des Familles.

Toutes les mesures doivent être prises pour une participation de tous et en **toute sécurité**.

L'accueil de mineurs atteints de troubles de santé ou en situation de handicap

Il ne pourra se faire qu'après concertation de l'équipe éducative afin de favoriser une intégration dans de bonnes conditions, sachant que la situation de handicap doit être compatible avec la vie en collectivité.

Les règles de vie

Elles sont les mêmes pour tous (adultes, enfants et jeunes) et doivent être en lien avec le milieu et le public accueilli.

Tout doit être mis en œuvre pour l'intégration de chacun. La tolérance et le respect de l'individu sont obligatoires, dans un esprit laïc.

L'encadrement

Il doit répondre aux mêmes exigences pédagogiques et réglementaires que les autres structures Jeunes.

L'équipe est variée puisqu'elle se compose de personnel d'animation, d'agents techniques et de cuisiniers pour le Domaine de Gravières.

Des réunions de préparation et de bilans (évaluation) sont indispensables pour que les séjours aient une réelle vocation éducative et pédagogique qui répondent aux besoins des enfants/jeunes et de leur famille.

L'équipe doit être solidaire, à l'écoute et se référer aux textes réglementaires, dans une volonté d'efficacité et de sécurité.

Les rôles de chaque membre de l'équipe doivent être déterminés et écrits dans le projet pédagogique par le directeur qui doit exercer un contrôle afin de garantir le bon déroulement du séjour.

Les locaux et les espaces utilisés

Ils devront correspondre au public et ne présenter aucun danger ni risque pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs concernés. De même, les conditions d'hygiène réglementaires seront appliquées à la restauration collective (que ce soit en termes de locaux ou de préparation de repas).

Le directeur

Il doit :

- rédiger le projet pédagogique,
- respecter le projet éducatif, la réglementation D.D.C.S. en vigueur dans le département où se situe le séjour et les différents Code (de la Route, du Travail, Civil et Pénal etc...)
- établir une déclaration auprès de la D.D.C.S,
- gérer son budget,
- informer du déroulement et être garant de son bon fonctionnement,
- encadrer son équipe (recruter, diriger, accompagner, former et évaluer),
- signaler à sa hiérarchie toute anomalie ou accident,
- signaler à la D.D.C.S. tout accident grave,
- établir un bilan écrit du séjour.

V. LES AUTRES STRUCTURES MUNICIPALES JEUNES

Toutes les structures municipales ouvertes aux enfants et aux jeunes doivent avoir des grandes lignes d'orientations pédagogiques communes :

- **La socialisation,**
- **L'épanouissement,**
- **L'autonomie,**
- **L'ouverture,**
- **L'écoute,**
- **Le plaisir....**

Elle se doivent d'apporter une offre d'accueil et de loisirs la plus complète possible afin d'avoir des enfants/jeunes responsables et épanouis.

En plus des structures énoncées, il y a :

Un Point Information Jeunesse (P.I.J) :

Le P.I.J créé en 2003, est situé en plein centre-ville dans un local adapté. Le choix d'une structure en centre-ville a été guidé par le désir d'avoir un lieu central qui pouvait accueillir tous les jeunes issus de tous les secteurs de la ville en vue d'une mixité, d'un accueil confidentiel et gratuit. Il répond aux besoins des jeunes en termes d'information concernant :

- L'enseignement,
- La formation,
- Le logement,
- Les métiers,
- La santé,
- Les loisirs....

Un Studio-Rock

Local de répétition pour les jeunes musiciens amateurs pour les soutenir dans leur pratique musicale.

Sécurité des locaux municipaux

Afin d'être en conformité avec les différentes réglementations, les locaux municipaux sont soumis à des visites de la Commission de Sécurité, de la D.D.P.P. de l'A.R.S. de la D.D.C.S. et des services de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile).

De plus, la municipalité a souscrit un contrat d'assurance obligatoire Responsabilité Civile.

VI. CONCLUSION


Le temps « d'Animation » souhaité par la ville pour les enfants et les jeunes doit conserver sa spécificité, son aspect récréatif et ludique, mais aussi sa force éducative, culturelle et sociale. Toutes les structures sont des lieux vivants et évolutifs où la communication, l'échange sont indispensables. Notre action doit être de qualité et s'inscrire sur du long terme.


Ce projet n'est pas une fin, il est un engagement qui pourra évoluer en fonction du public, de ses attentes. Il est à disposition de tous.

Annexe : Règlement intérieur des structures municipales du service Jeunes.

Verrières-le-Buisson le, 15/10/2018.

Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,




Thomas JOLY